



En exercice : 58

Présents : 49

Votants : 49

Séance du 18 septembre 2023

Le Dix-huit Septembre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 12 Septembre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GARNACHE Claude, suppléant
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain-sur-les-Marches), LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), BANNIER Géraldine (COURBEVEILLE), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GUILLET Vincent (St Aignan-sur-Roë), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte),

Membres titulaires ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de Séance : Élu(e) Mme MANCEAU Laurence, désigné(e) en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-09/110 : EAU/ASSAINISSEMENT

Séance du : 18 septembre 2023

OBJET 2023-09/110 : EAU/ASSAINISSEMENT

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (RPQS) – ANNÉE 2022 (Annexe)

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau et Assainissement, expose au Conseil Communautaire que le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) d'Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif a été établi conformément à l'article L2224-5 ainsi qu'aux articles D2224-1 à D2224-5 (annexes V et VI) du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

M. Richard CHAMARET rappelle que le RPQS et le Rapport Annuel du Délégué (RAD) sont 2 documents à ne pas confondre.

En cas de Délégation de Service Public (DSP), le RPQS constitue un rapport distinct du RAD, qui est lui prévu en vertu de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 (dite « Loi Mazeaud »). Toutefois, les RAD contiennent certaines données techniques et financières nécessaires pour élaborer le RPQS.

Le RPQS est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité des services rendus pour l'année écoulée. Il est présenté au Conseil d'Exploitation de la Régie, puis proposé pour validation au Conseil Communautaire, et enfin porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Le RPQS 2022 porte sur les services rendus aux habitants du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon raccordés aux réseaux AEP, raccordés aux réseaux de collecte des eaux usées et aux habitants disposant d'une installation d'assainissement autonome.

Contrairement aux précédentes années, le Pôle Eau et Assainissement a rédigé pour 2022 un unique RPQS au lieu d'un RPQS pour chaque service (1 RPQS Eau Potable + 1 RPQS Assainissement Collectif + 1 RPQS SPANC).

Ce RPQS 2022 (nouvelle version) et la synthèse comparative des indicateurs réglementaires sont présentés en Annexes.

**Sur proposition du Conseil d'Exploitation en date du 05 septembre 2023,
Considérant l'avis du Bureau en date du 11 septembre 2023,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (49 votants),**

⇒ **APPROUVE** le RPQS 2022 susvisé et annexé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230918-DELIB202309110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Affichage : 29/09/2023

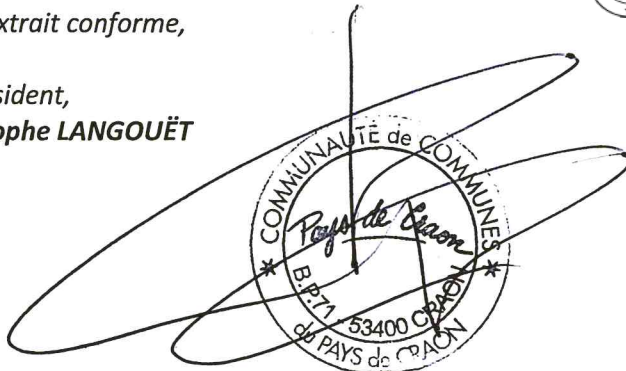
Pour l'autorité compétente par délégation



**Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 26 septembre 2023**

Pour extrait conforme,

Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Laurence MANCEAU

